



**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Aurélie, tenue le 7 mai 2019, à 19 h, au 149, chemin des Bois-Francis à Sainte-Aurélie, comté de Beauce-Sud, et à laquelle sont présents, à l'ouverture de la séance, les membres du conseil suivants :

Caroline Drapeau, conseillère
Donald Couture, conseiller
Maurice Morin, conseiller

Marlène Maranda, conseillère
Pauline Giguère, conseillère
Annie Labbé, conseillère

Formant quorum sous la présidence de Monsieur René Allen, maire. Sont aussi présents, Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, et Monsieur Serge Paquet, directeur des travaux publics, de l'urbanisme et du service des incendies.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur René Allen, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

095-05-2019 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RÉSOLUTION N° 095-05-2019)

CONSIDÉRANT QU'il y a des copies de l'ordre du jour disponibles pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents ont tous reçu une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents sont d'accord à ce qu'il y ait dispense de lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit accepté sans modification.

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour**
- 2.0 Point ouvert pour des présentations**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 2 avril 2019**
- 4.0 Acceptation des déboursés**
- 5.0 Suivi du budget**
- 6.0 Affaires nouvelles**
 - 6.1 Demande d'appui concernant le déploiement de la fibre optique
 - 6.2 Dépôt — Déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 6.3 Dépôts — Listes en vertu de l'article 513.2 de la LERM
 - 6.4 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 6.5 Procédure pour le traitement des plaintes
 - 6.6 Passage entre l'église et la salle municipale
 - 6.7 Contribution au comité «Les sentiers d'Aurélie»
 - 6.8 Demande à la MRC des Etchemins de revoir le règlement sur les dimensions des aires de repos pour une exploitation acéricole
 - 6.9 Transfert — Surplus accumulé affecté au barrage
 - 6.10 Subvention — Fonds pour l'accessibilité
 - 6.11 Appel d'offres public — Aménagement extérieur, incluant le stationnement, la rampe d'accès et les marches au 151, chemin des Bois-Francis
 - 6.12 Demande de l'École Jouvence

- 6.13 Appui à une demande à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020
- 7.0 Affaires courantes**
 - 7.1 Fabrique — Renouvellement de l'entente pour la tonte de gazon
- 8.0 Urbanisme, voirie et travaux publics et réseau d'aqueduc**
 - 8.1 Urbanisme
 - 8.1.1 Demande d'exclusion de la zone agricole
 - 8.2 Voirie et travaux publics
 - 8.2.1 Rapport des travaux
 - 8.2.2 Déneigement — Libération de la retenue
 - 8.2.3 Adjudication — Fourniture de matériaux, location de machinerie et creusage de fossés
 - 8.2.4 Adjudication — Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
 - 8.2.5 Demande dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM)
 - 8.3 Réseau d'aqueduc
- 9.0 Service incendie, sécurité publique et sécurité civile**
 - 9.1 Service incendie
 - 9.1.1 Rapport mensuel du représentant
 - 9.1.2 Programme sur l'inspection des risques faibles et moyens
 - 9.1.3 Avis de motion, dépôt et présentation — Règlement n° 03-2019 abrogeant le règlement n° 07-2015 concernant la prévention des incendies
 - 9.1.4 Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque incendie
 - 9.2 Sécurité publique
- 10.0 Conseil des maires de la MRC des Etchemins**
 - 10.1 Rapport mensuel du maire
- 11.0 Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)**
 - 11.1 Rapport mensuel du représentant
- 12.0 Régie Intermunicipale d'Assainissement des eaux du Canton de Metgermette (RIACM)**
 - 12.1 Rapport mensuel du représentant
- 13.0 Office Municipal d'Habitation de Sainte-Aurélie (OMH)**
 - 13.1 Rapport mensuel de la représentante
- 14.0 Comité de Développement de Sainte-Aurélie**
 - 14.1 Rapport mensuel du représentant
- 15.0 Bibliothèque, Culture et Politique familiale**
 - 15.1 Rapport mensuel de la représentante
 - 15.2 Fête Nationale — Autorisations diverses
- 16.0 Loisirs**
 - 16.1 Rapport mensuel de la représentante
 - 16.2 Tournoi de balle molle du 8 juin — Autorisations diverses
 - 16.3 Embauche — Coordonnateur du terrain de jeux
 - 16.4 Embauche — Moniteurs du terrain de jeux
 - 16.5 Terrain de jeux été 2019 — Tarification
 - 16.6 Dépôt de trois demandes à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020
 - 16.7 Journée sportive — 17 juin
 - 16.8 Demande de Monsieur Bruno Vaillancourt
 - 16.9 Cours d'entraînement
- 17.0 Environnement et comité des ressources aquatiques**
 - 17.1 Rapport mensuel du représentant
 - 17.2 Achats divers
- 18.0 Correspondance**
 - 18.1 La Fondation Sanatorium Bégin
 - 18.2 Demande de soutien financier — ACPLA
 - 18.3 Demande d'aménagement d'un terrain de sport au Stade Abénaquis
 - 18.4 CSBE — Travaux à l'école Jouvence
 - 18.5 Fondation du cœur Beauce-Etchemins — Contribution financière
 - 18.6 Demande de la FADOQ

- 19.0 Rapport du maire
- 20.0 Varia : point ouvert
- 21.0 Période de questions
- 22.0 Levée de la séance

ADOPTÉE

2.0 POINT OUVERT POUR DES PRÉSENTATIONS

- 096-05-2019 3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2019 (RÉSOLUTION N° 096-05-2019)**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal soit dispensé de faire lecture du procès-verbal de la séance du 2 avril 2019 en vertu du règlement n° 279-96;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 soit et est adopté.

ADOPTÉE

- 097-05-2019 4.0 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS (RÉSOLUTION N° 097-05-2019)**

Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des déboursés dans le cadre de la délégation de compétences règlement n° 06-2007. Les membres du conseil présentent les plus gros montants (500 \$ et plus).

Je, soussigné Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles.

Stéphane Héту
Directeur général et secrétaire-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses apparaissant sur la liste des déboursés du mois d'avril 2019 pour un montant de **101 412,34 \$**, comprenant les dépenses incompressibles et les prélèvements bancaires déjà effectués.

ADOPTÉE

5.0 SUIVI DU BUDGET

Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des résultats, la conciliation fiscale de fonctionnement et la conciliation fiscale d'investissement abrégés au 30 avril 2019. Les membres du conseil ont tous reçu ces rapports ainsi que les documents internes de support. Des copies de ces états abrégés sont également disponibles pour les citoyens.

6.0 AFFAIRES NOUVELLES

098-05-2019 6.1 **DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (RÉSOLUTION N° 098-05-2019)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont manifestement identifié comme prioritaire de brancher toutes les familles à l'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la firme Sogetel effectue présentement des démarches, auprès des instances gouvernementales concernées, pour l'obtention d'une subvention pour le déploiement de la fibre optique pour les secteurs non desservis sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la fibre optique est un outil essentiel pour la continuité du développement industriel ou commercial;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux arrivants recherchent ce genre de service et que cela devient un prérequis pour acquérir une propriété dans bien des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal appui la démarche de la Firme Sogetel, auprès des instances gouvernementales concernées, pour l'obtention de subvention dans le but de déployer la fibre optique pour les secteurs non desservis sur le territoire;

QUE le conseil municipal transmette une copie de cette résolution à la Firme Sogetel.

ADOPTÉE

099-05-2019 6.2 **DÉPÔT — DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (RÉSOLUTION N° 099-05-2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le dépôt suivant:

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le membre suivant du conseil municipal dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires:

- Madame Marlène Maranda, conseillère siège no. 2

ADOPTÉE

100-05-2019 6.3 **DÉPÔTS — LISTES EN VERTU DE L'ARTICLE 513.2 DE LA LERM (RÉSOLUTION N° 100-05-2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le dépôt suivant:

En vertu de l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le trésorier dépose les listes des personnes qui ont fait, en vue de favoriser leur élection, le don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant, remises par les candidats suivants :

- Madame Marlène Maranda, candidate au siège no. 2

ADOPTÉE

101-05-2019

6.4 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL (RÉSOLUTION N° 101-05-2019)

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE La Municipalité de Sainte-Aurélie adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de mai 2019.

ADOPTÉE

102-05-2019

6.5 PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES (RÉSOLUTION N° 102-05-2019)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie adopte la Procédure pour le traitement des plaintes.

ADOPTÉE

**103-05-2019 6.6 PASSAGE ENTRE L'ÉGLISE ET LA SALLE MUNICIPALE
(RÉSOLUTION N° 103-05-2019)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation du passage entre l'église et la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce passage est utilisé par plusieurs citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du passage a pris entente avec la Fabrique pour faire un échange de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique souhaite céder le passage à la Municipalité pour que celle-ci l'aménage et l'entretienne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte d'acquérir le passage, et ce, à titre gratuit;

QUE le conseil municipal accepte d'aménager et entretenir le dit passage, et ce, à ses frais;

QUE le conseil municipal accepte de prendre à sa charge les frais d'arpentage et de notaire pour conclure la transaction;

QUE le maire, Monsieur René Allen et le directeur général et secrétaire – trésorier, Monsieur Stéphane Héту, soient et sont autorisés à signer l'acte notarié et toute pièce justificative nécessaire.

ADOPTÉE

**104-05-2019 6.7 CONTRIBUTION AU COMITÉ «LES SENTIERS D'AURÉLIE»
(RÉSOLUTION N° 104-05-2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal octroie une aide financière au comité «Les sentiers d'Auréliе», au montant de 380 \$ dans le but de défrayer les frais pour l'assurance responsabilité pour l'année 2019;

QUE le conseil municipal demande un bref rapport de l'avancement du sentier;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

**105-05-2019 6.8 DEMANDE À LA MRC DES ETCHEMINS DE REVOIR LE
RÈGLEMENT SUR LES DIMENSIONS DES AIRES DE REPOS
POUR UNE EXPLOITATION ACÉRICOLE (RÉSOLUTION
N° 105-05-2019)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Auréliе considère comme trop sévère et contraignant le nouveau règlement de la CPTAQ sur les dimensions des aires de repos pour les bâtiments d'exploitations acéricoles;

CONSIDÉRANT QUE le règlement semble basé principalement sur le nombre d'entailles de l'exploitation acéricole;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne semble pas tenir compte du nombre d'employés de l'exploitation acéricole;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne semble pas tenir compte des exploitations qui transporte l'eau d'érable d'autres érablières;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie demande à la CPTAQ de modifier et d'assouplir son règlement sur les dimensions des aires de repos pour les bâtiments d'exploitations acéricoles;

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie demande à la MRC des Etchemins d'appuyer cette demande.

ADOPTÉE

106-05-2019 6.9 **TRANSFERT — SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AU BARRAGE (RÉSOLUTION N° 106-05-2019)**

CONSIDÉRANT QU'un montant de 30 000 \$ est présentement affecté pour le dossier du barrage;

CONSIDÉRANT QUE ce montant ne sera plus nécessaire puisqu'un programme de subvention est disponible;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal retourne le montant de 30 000 \$, qui était dans le surplus accumulé affecté devant servir pour le dossier du barrage, au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

107-05-2019 6.10 **SUBVENTION — FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ (RÉSOLUTION N° 107-05-2019)**

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention pour l'accessibilité à la bibliothèque et à la salle municipale a été acceptée pour un montant de 82 950 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le maire, Monsieur René Allen et le directeur général et secrétaire – trésorier, Monsieur Stéphane Héту, soient et sont autorisés à signer l'entente de subvention.

ADOPTÉE

108-05-2019 6.11 **APPEL D'OFFRES PUBLIC — AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR, INCLUANT LE STATIONNEMENT, LA RAMPE D'ACCÈS ET LES MARCHES AU 151, CHEMIN DES BOIS-FRANCS (RÉSOLUTION N° 108-05-2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, à aller en appel d'offres public pour l'aménagement

extérieur, incluant le stationnement, la rampe d'accès et les marches au 151, chemin des Bois-Francis.

ADOPTÉE

109-05-2019 6.12 DEMANDE DE L'ÉCOLE JOUVENCE (RÉSOLUTION N° 109-05-2019)

CONSIDÉRANT QU'il y aura des travaux majeurs qui débiteront en mai 2019 à l'École Jouvence à partir de 15 h;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable que les enfants du service de garde ne soit pas sur les lieux de l'école entre 15 h et 17 h 30 pour la sécurité de tous;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte que le service de garde soit déplacé au chalet des loisirs pour le restant de l'année scolaire 2018-2019 pour la sécurité des enfants, et que le tout soit sans frais.

ADOPTÉE

110-05-2019 6.13 APPUI À UNE DEMANDE À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2019-2020 (RÉSOLUTION N° 110-05-2019)

CONSIDÉRANT la demande de l'Association chasse et pêche du lac Abénaquis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie appuie la demande «Remplacement d'équipement pour déneigement» et accepte que l'Association chasse et pêche du Lac Abénaquis dépose le projet au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020;

QUE le conseil municipal accorde le montant résiduel du projet de réfection de la toiture du Vieux Moulin de son enveloppe globale pour cette demande.

ADOPTÉE

7.0 AFFAIRES COURANTES

111-05-2019 7.1 FABRIQUE — RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LA TONTE DE GAZON (RÉSOLUTION N° 111-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal renouvelle l'entente prise avec la Fabrique en 2015 pour la tonte de gazon aux mêmes conditions que celles fixées antérieurement, soit le taux horaire réel des employés détachés par la Municipalité pour effectuer la tonte, en plus des bénéfices marginaux payés par la Municipalité sur ces salaires, multiplié par le nombre d'heures réelles travaillées par les employés sur les terrains déterminés.

ADOPTÉE

8.0 URBANISME, VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ET RÉSEAU D'AQUEDUC

8.1 URBANISME

112-05-2019 8.1.1 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE (RÉSOLUTION N° 112-05-2019)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion a pour objectif d'intégrer au périmètre d'urbanisation la zone 46-ID;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal demande à la Municipalité régionale de comté des Etchemins de procéder à la demande d'exclusion auprès de la Commission de protection des territoires agricoles du Québec;

QUE le préambule de la présente résolution ainsi que son annexe en fassent partie intégrante.

ADOPTÉE

8.2 VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

8.2.1 RAPPORT DES TRAVAUX

Monsieur Serge Paquet, directeur des travaux publics, présente le rapport des principaux travaux effectués en avril 2019 ainsi que ceux à faire en mai 2019.

113-05-2019 8.2.2 DÉNEIGEMENT — LIBÉRATION DE LA RETENUE (RÉSOLUTION N° 113-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal libère la retenue de 10% de la saison 2018-2019 pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

114-05-2019 8.2.3 ADJUDICATION — FOURNITURE DE MATÉRIAUX, LOCATION DE MACHINERIE ET CREUSAGE DE FOSSÉS (RÉSOLUTION N° 114-05-2019)

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues pour la fourniture de matériaux, la location de machinerie et le creusage de fossés à la suite de l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Larivière & Fils de Beauce Inc. est celle qui est la plus basse pour la fourniture de matériaux et la location de machinerie;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Larivière & Fils de Beauce Inc. est celle qui est la plus basse pour le creusage de fossés;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Larivière & Fils de Beauce Inc. pour la fourniture de matériaux et la location de machinerie pour 2019 selon les prix détaillés fournis dans la soumission;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Larivière & Fils de Beauce Inc. pour le creusage de fossés pour 2019 selon les prix détaillés fournis dans la soumission;

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à investir approximativement 14 500 \$ pour le nivelage des chemins et les accotements et 26 000 \$ pour du rechargement de gravier, le tout tel que prévu au budget 2019;

QUE la Municipalité informe Larivière & Fils de Beauce Inc. de ces nominations;

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses.

ADOPTÉE

115-05-2019 8.2.4 ADJUDICATION — ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE (RÉSOLUTION N° 115-05-2019)

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière à la suite de l'appel sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Transport Adrien Roy & Filles Inc. est celle qui est la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la soumission Transport Adrien Roy & Filles Inc. pour la fourniture de chlorure utilisé comme abat-poussière au montant de 0,349\$/litre avant les taxes, pour une quantité approximative de 43 000 litres;

QUE la Municipalité informe Transport Adrien Roy & Filles Inc. de cette nomination;

QUE le directeur des travaux publics soit autorisé à faire épandre le chlorure utilisé comme abat-poussière, la dépense étant prévue au budget;

QUE le conseil municipal autorise également le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

116-05-2019 8.2.5 DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) (RÉSOLUTION N° 116-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QU'une demande soit faite dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal;

QUE la demande soit présentée comme suit:

- Ponceaux — rue des Saules et rue des Érables
- Revêtement mécanisé de la chaussée — rue des Sapins, des Bouleaux, des Cèdres et des Cormiers
- Rechargement — rang X, rang XI et route de Travers
- Accotements
- Le reprofilage de fossés

ADOPTÉE

8.3 RÉSEAU D'AQUEDUC

9.0 SERVICE INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 SERVICE INCENDIE

9.1.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Monsieur Donald Couture mentionne qu'il n'y a rien de nouveau.

117-05-2019 9.1.2 PROGRAMME SUR L'INSPECTION DES RISQUES FAIBLES ET MOYENS (RÉSOLUTION N° 117-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marlène Maranda
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le programme # 2 (sur l'inspection des risques faibles et moyens) de la MRC des Etchemins, mise à jour en février 2019.

ADOPTÉE

9.1.3 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION — RÈGLEMENT N° 03-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 07-2015 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

**Avis de motion,
dépôt et
présentation
Règ n° 03-2019**

Madame Annie Labbé, conseillère, donne avis de motion, dépose et présente le règlement n° 03-2019 sur la prévention des incendies abrogeant le règlement n° 07-2015. Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

118-05-2019 9.1.4 DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE (RÉSOLUTION N° 118-05-2019)

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la **MRC des Etchemins le 9 mars 2016** une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la **Municipalité de Sainte-Aurélie**, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la **Municipalité de Sainte-Aurélie** une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0 CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

10.1 RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

- Adoption de modifications au schéma d'aménagement
- Adoption du projet structurant pour le Vieux Moulin
- Appui à la firme Sogetel pour le déploiement de la fibre optique
- Ajout au plan de relance de la MRC de 1,6 millions

11.0 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS)

11.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Madame Annie Labbé nous donne plus d'explications concernant le don à la ressourcerie. Elle nous mentionne que le rapport annuel de la firme Aquatech stipule que tout est conforme. Il y a un fond d'aide environnemental pouvant aller jusqu'à 0,36 \$ par capita pour des projets.

12.0 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU CANTON DE METGERMETTE (RIACM)

12.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Monsieur Donald Couture mentionne qu'il y a eu une rencontre pour le dépôt du rapport financier et qu'ils ont parlé du dossier de la déphosphatation.

13.0 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-AURÉLIE (OMH)

13.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Pauline Giguère mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion.

14.0 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-AURÉLIE

14.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Madame Caroline Drapeau mentionne qu'il y aura une réunion le 23 mai prochain.

15.0 BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

15.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Caroline Drapeau mentionne qu'il n'y a rien de nouveau.

119-05-2019 15.2 FÊTE NATIONALE — AUTORISATIONS DIVERSES (RÉSOLUTION N° 119-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte de fermer la rue des Saules, pour la section comprise entre la rue des Lilas et le stationnement de la salle municipale, de 15 h le 23 juin à 3 h le 24 juin;

QUE le site des activités de la Fête Nationale soit délimité par des barrières, clôtures ou barricades;

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons alcoolisées du 23 juin 15 h au 24 juin à 3 h, la vente de telles boissons étant autorisée sur le site dédié aux activités de la Fête Nationale 2019;

QUE le conseil municipal émet les autorisations suivantes à l'organisation de la Fête Nationale 2019 et à ses participants, autorisations requises dans le cadre du règlement # 02-2008 concernant la paix et le bon ordre :

- Permettre la production ou la diffusion de musique dont les sons dépassent 50 décibels le soir du 23 juin et jusqu'à 3 h le 24 juin;
- Faire des feux d'artifice le 23 juin;
- Consommer ou à avoir en leur possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée sur les lieux publics où se déroulent les festivités les 23 et 24 juin.

ADOPTÉE

16.0 LOISIRS

16.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Annie Labbé mentionne que nous sommes en préparations pour la plage et le terrain de jeux pour l'été 2019. Les cours d'entraînement sont débutés. Le départ du Défi Beauceron se fera à Sainte-Aurélie.

120-05-2019 16.2 TOURNOI DE BALLE MOLLE DU 8 JUIN — AUTORISATIONS DIVERSES (RÉSOLUTION N° 120-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte de fermer la rue des Saules, pour la section comprise entre la rue des Lilas et le stationnement de la salle municipale, de 8 h le 8 juin à 3 h le 9 juin;

QUE le site des activités du tournoi soit délimité par des barrières, clôtures ou barricades;

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons alcoolisées du 8 juin 8 h au 9 juin à 3 h, la vente de telles boissons étant autorisée sur le site dédié aux activités du tournoi;

QUE le conseil municipal émet les autorisations suivantes à l'organisation du tournoi et à ses participants, autorisations requises dans le cadre du règlement # 02-2008 concernant la paix et le bon ordre:

- Permettre la production ou la diffusion de musique dont les sons dépassent 50 décibels le soir du 8 juin et jusqu'à 3 h le 9 juin;
- Consommer ou à avoir en leur possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée sur les lieux publics où se déroulent les festivités les 8 et 9 juin.

ADOPTÉE

121-05-2019 16.3 EMBAUCHE — COORDONNATEUR DU TERRAIN DE JEUX (RÉSOLUTION N° 121-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du comité de sélection et procède à l'embauche de Kelly-Ann Beaudoin à titre de coordonnatrice du terrain de jeux pour l'été 2019 et qu'il autorise Monsieur Stéphane Héту, directeur général, à signer le contrat avec l'employée.

ADOPTÉE

122-05-2019 16.4 EMBAUCHE — MONITEURS DU TERRAIN DE JEUX (RÉSOLUTION N° 122-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les recommandations du comité de sélection et procède à l'embauche de Mélissa Gaboury, Dynalie Bernier, et Théo Poulin à titre de moniteur du terrain de jeux pour l'été 2019;

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Stéphane Héту, directeur général, pour signer les contrats avec les employées pour et au nom du conseil municipal.

ADOPTÉE

123-05-2019 16.5 TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2019 — TARIFICATION (RÉSOLUTION N° 123-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie fixe les tarifs pour le terrain de jeux pour la saison estivale 2019 comme suit:

Enfant (s) (d'une même famille)	Terrain de jeux
	6 semaines
1 enfant	90 \$
2 enfants	110 \$
3 enfants	130 \$
Additionnel	+ 20 \$ / enfant

* 6 semaines (**lundi au jeudi**) semaines du 24 juin, 1, 8 et 15 juillet et 5 et 12 août

** il n'y aura pas de terrain de jeux ni de service de garde pendant les deux semaines de la construction

*** 24 juin et 1 juillet, ce sont des journées fériées, il n'y aura pas de terrain de jeux ni de service de garde

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie fixe les tarifs pour le service de garde pour la saison estivale 2019 comme suit :

Saisonnier, période du matin: 50 \$ / enfant / 6 semaines

Saisonnier, période du soir: 50 \$ / enfant / 6 semaines

Occasionnel: 3 \$ / période / enfant

ADOPTÉE

124-05-2019 16.6 DÉPÔT DE TROIS DEMANDES À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2019-2020 (RÉSOLUTION N° 124-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie présente les projets « Circuit d'entraînement », « Aménagement de salles » « Équipements nautiques et

d'extérieur » au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020;

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie demande à la MRC des Etchemins de réserver à même l'enveloppe budgétaire de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020:

- Un montant de 5 083,10 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Circuit d'entraînement »;
- Un montant de 7 710,26 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Aménagement de salles »;
- Un montant de 6 029,60 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet « Équipements nautiques et d'extérieur »;
- Un montant correspondant à au moins 20 % du financement de chacun des projets est établi comme étant la part du milieu et est assumé par le Comité Loisirs et Culture de Ste-Aurélie et la Municipalité de Sainte-Aurélie.

QUE Monsieur Stéphane Héту, directeur général, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec les demandes.

ADOPTÉE

125-05-2019 16.7 JOURNÉE SPORTIVE — 17 JUIN (RÉSOLUTION N° 125-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal permet à l'école Jouvence de Sainte-Aurélie d'avoir recours à deux premiers répondants de la Municipalité ainsi qu'à l'unité d'urgence pour aider à la sécurité lors de la journée sportive du 17 juin prochain pour la période de 12 h à 15 h.

ADOPTÉE

126-05-2019 16.8 DEMANDE DE MONSIEUR BRUNO VAILLANCOURT (RÉSOLUTION N° 126-05-2019)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bruno Vaillancourt souhaite que le plus d'élèves possible de l'école prennent engagement de s'entraîner et de s'inscrire au Défi Beauceron 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte de défrayer les coûts d'inscription pour les élèves de l'école Jouvence (environ 35) à raison de 20 \$ par élève, ce qui représente une somme approximative de 700 \$, pris à même le budget 2019, et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

127-05-2019 16.9 COURS D'ENTRAÎNEMENT (RÉSOLUTION N° 127-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Bruno Vaillancourt pour donner les cours d'entraînement à Sainte-Aurélie pour l'année 2019;

QUE la salle municipale, le chalet des loisirs et le Stade Abénaquis, selon le cas, soient offerts à titre gratuite.

ADOPTÉE

17.0 ENVIRONNEMENT ET COMITÉ DES RESSOURCES AQUATIQUES

17.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Annie Labbé mentionne que nous avons reçu les CA pour l'installation des toiles et l'arrachage du myriophylle. Nous avons eu une rencontre pour les achats nécessaires et les travaux préparatoires. Il y aura une distribution d'arbres le 9 juin prochain.

128-05-2019 17.2 ACHATS DIVERS (RÉSOLUTION N° 128-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les achats nécessaires pour la lutte au myriophylle à épi pour un montant approximatif de 6 300 \$, plus les taxes applicables, incluant 10 bonbonnes pour la plongée (2 499,50 \$), des rodes pour les toiles (2 119,08 \$), etc.

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

18.0 CORRESPONDANCE

129-05-2019 18.1 LA FONDATION SANATORIUM BÉGIN (RÉSOLUTION N° 129-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Sainte-Aurélie participe au tournoi de golf bénéfique de la Fondation Sanatorium Bégin pour un montant total de 150 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

130-05-2019 18.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — ACPLA (RÉSOLUTION N° 130-05-2019)

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de Chasse et Pêche du Lac Abénaquis (ACPLA) concernant le cautionnement pour le remplacement d'un tracteur pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'ACPLA organise un tournoi de pêche blanche majeur depuis plusieurs années et que ce tournoi a des retombées importantes à Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT QUE l'ACPLA désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 30 859,29 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie se porte caution en faveur de l'Association de Chasse et Pêche du Lac Abénaquis d'un montant de 30 859,29 \$;

QUE l'ACPLA s'engage à accepter un membre du conseil municipal sur son conseil exécutif avec droit de vote prédominant en ce qui concerne le tracteur de déneigement jusqu'au remboursement complet du prêt;

QUE l'ACPLA s'engage à rembourser la totalité du paiement annuel du prêt immédiatement après le tournoi d'hiver;

QUE l'ACPLA s'engage à utiliser le tracteur seulement pour le déneigement lié à la saison de pêche blanche et l'entreposer dans les locaux de la Municipalité jusqu'au remboursement complet du prêt;

QUE l'ACPLA s'engage à fournir annuellement leur bilan financier ainsi que leur preuve d'assurance responsabilité;

QUE l'ACPLA s'engage à nommer la Municipalité de Sainte-Aurélie comme seul bénéficiaire du tracteur au niveau des assurances pour la durée du prêt;

QUE le maire, Monsieur René Allen et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Stéphane Héту, soient et sont autorisés à signer toute pièce justificative nécessaire.

ADOPTÉE

131-05-2019 18.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SPORT AU STADE ABÉNAQUIS (RÉSOLUTION N° 131-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande d'aménagement d'un terrain de «pickleball» au Stade Abénaquis pour la saison estivale 2019.

ADOPTÉE

18.4 CSBE — TRAVAUX À L'ÉCOLE JOUVENCE

Le conseil municipal prend acte de la correspondance de Monsieur Normand Lessard, directeur général de la CSBE concernant la réfection générale de l'école Jouvence à l'été 2019 pour un montant de 1 061 369 \$.

132-05-2019 18.5 FONDATION DU CŒUR BEAUCE-ETCHEMIN — CONTRIBUTION FINANCIÈRE (RÉSOLUTION N° 132-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Sainte-Aurélie offre une contribution financière de 150 \$ à la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin dans le cadre de sa campagne 2019.

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

133-05-2019 18.6 DEMANDE DE LA FADOQ (RÉSOLUTION N° 133-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal offre une contribution financière de 348,16 \$ à la FADOQ de Sainte-Aurélie pour défrayer les coûts additionnels d'assurance qu'elle doit assumer;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

19.0 RAPPORT DU MAIRE

- Souper des bénévoles
- Remise des médailles du Lieutenant-Gouverneur

20.0 VARIA

21.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent à diverses questions de l'assemblée. La période de questions débute à 20 h 07 pour se terminer à 20 h 08. Les questions et commentaires portent sur:

- Balai mécanique dans la cours de l'église

134-05-2019 22.0 LEVÉE DE LA SÉANCE (RÉSOLUTION N° 134-05-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE cette séance soit levée, il est 20 h 08.

ADOPTÉE

René Allen
Maire

Stéphane Héту
Directeur général et secrétaire-trésorier